

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 6 juillet 2021

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe GINDER, Maire, sur convocation écrite adressée individuellement à chaque membre du conseil par Monsieur le Maire le 29 juin 2021.

Pour permettre le respect des distances de sécurité et des mesures sanitaires en raison du Covid, cette séance s'est tenue à la salle communale de Brinckheim, rue des Fleurs.

Etaient présents : P. Ginder - Y. Meyer - J.C. Spinnhirny – A. Letienne - A. Sutter - S. Vogt - C. Jusseron - J. Belcastro

Absents excusés : Y. Berreur - H. Goepfert - P.Y Schwartz

Absent :

En application de l'article L2541-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Madame Anne BEZARD, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'adjoint technique territorial de première classe. Le Conseil Municipal donne son accord et passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits :

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021 ne soulève pas d'observations et est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

INTERVENTION DE MONSIEUR JUCHS BERNARD

Monsieur Bernard JUCHS, Vice-président de Saint-Louis Agglomération est en charge de la communication. Il va à la rencontre des 40 communes de Saint-Louis Agglomération pour définir quelles peuvent être les améliorations à apporter à la communication entre Saint-Louis Agglomération et les différents villages.

RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le conseil municipal en prend acte.

CREATION DE POSTE

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'ancienneté de l'ouvrier communal et pour lui permettre un avancement de grade, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de première classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de première classe, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DOSSIERS D'URBANISME

Monsieur le Maire présente les différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie depuis le dernier conseil municipal :

*La déclaration préalable de Monsieur HAAS Didier pour la pose d'un portail sur sa maison sise 14 B rue du Rhin

*La déclaration préalable de Madame NAEGELEN Martine pour le ravalement de façade de sa maison sise 12 rue des Abeilles

*Le certificat d'urbanisme déposé par Maître LANG pour la parcelle 220 section 4

*Le certificat d'urbanisme déposé par Monsieur DISCHLER David pour la parcelle 5

DIVERS

*Monsieur le Maire remercie tous les intervenants qui ont permis que les élections se déroulent bien ainsi que les électeurs qui se sont déplacés. Il remercie particulièrement Angélique pour son travail.

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Curé Damien Fédor partira pour Illzach à partir du mois de septembre. Monsieur le Curé Dietenbeck le remplacera.

*Lors des grosses pluies il a été constaté un mauvais écoulement au niveau du croisement de la rue des Vignes et de la rue du Sungdau. Des travaux vont être entrepris pour résoudre ce problème.

Rien ne restant à délibérer, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré les jour et an susdits.

Séance close à 20 h 40.

Le Maire : Philippe GINDER

